

METZ, 13 mai 2008 (AFP) - 15h15

ArcelorMittal Gandrange: la CGT déboutée en appel, l'aciérie en grève

La cour d'appel de Metz a estimé mardi que la consultation du personnel sur la fermeture partielle de l'usine ArcelorMittal à Gandrange (Moselle) avait été régulière, déboutant en deuxième instance la CGT, a indiqué l'un des avocats du syndicat, Me Ralph Blindauer. Cette ordonnance a été rendue alors que la production du site est arrêtée depuis 00H00 après que la CGT eut dressé avec quelque 200 ouvriers des piquets de grève aux différentes entrées de l'usine, a-t-on parallèlement appris auprès de ce syndicat. "L'usine de Gandrange est stoppée par 30 à 40 personnes qui empêchent les autres travailleurs d'exercer leur liberté de travail", a assuré de son côté Gonzalo Urquijo, membre de la direction générale, interrogé au cours de l'assemblée générale du groupe à Luxembourg. La grève a été décidée à la suite du refus de la direction d'ouvrir avant le 30 mai des négociations sur les conditions de reclassement des salariés dont les postes doivent être supprimés d'ici à 2009, a précisé un responsable CGT, Jacky Mascelli.

Saisie en référé, la cour d'appel de Metz a considéré que la direction d'ArcelorMittal avait respecté "toutes les modalités de la procédure" d'information des personnels, comme l'y avait invité l'avocat général, Michel Levy, à l'audience du 29 avril. L'avocat de la CGT, Me Amine Ghenim, avait demandé à la cour de suspendre le processus de consultation du comité d'entreprise (CE) sur le plan de réorganisation de Gandrange au motif que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'entreprise n'avait pas été consulté. Le CE ne peut juger de la pertinence des mesures d'accompagnement du plan de réorganisation "que s'il dispose de toutes les informations sur le projet, dont celles communiquées par le CHSCT, (...) sans quoi son avis sera entaché d'insuffisances", avait alors plaidé Me Ghenim. "Les élus du CE ont été suffisamment éclairés pour rendre un avis" négatif sur la réorganisation de Gandrange, avait répondu l'avocat d'ArcelorMittal, Me Cyril Gaillard, qui avait qualifié la procédure de la CGT de "prétexte (pour) gagner du temps, afin qu'un hypothétique repreneur se manifeste". Le 22 avril, le tribunal de grande instance (TGI) de Thionville (Moselle) avait déjà jugé régulière la consultation du personnel.

Le 4 avril, ArcelorMittal avait confirmé la fermeture partielle du site et la suppression de 575 emplois, lors d'un comité d'entreprise houleux à Metz. Ces salariés doivent être reclassés dans des sites d'ArcelorMittal à Schifflange (Luxembourg) et Florange (Moselle), selon la direction. Selon M. Urquijo, le plan social est "exemplaire" et ArcelorMittal "donne des solutions à absolument tout le monde", dans les usines voisines et en investissant 30 millions d'euros sur le site, ce qui devrait, selon le groupe, permettre la création d'une centaine d'emplois. "Personne ne connaît le futur. Aujourd'hui, l'aciérie n'est pas viable et si dans le futur, il y a d'autres solutions viables, nous les étudierons", a répété de son côté le PDG du groupe Lakshmi Mittal, en marge de l'assemblée générale.